

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le **PREMIER JUILLET**, le Conseil Municipal de la commune de ROUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la Présidence de M. DUCLOS Jean-Michel, Maire de ROUGÉ.

| | Prés. | Abs. | Exc. | Donne pouvoir à |
|--------------------------|-------|------|------|-----------------|
| M. Pierre AMOSSÉ | X | | | |
| M. Yannick BARON | | X | | |
| M. André BOURGIN | | X | | |
| M. Benoît BURET | | | X | |
| Mme. Sonia CIVET | X | | | |
| Mme. Nicole COMMUNAL | X | | | |
| Mme. Jacqueline DAVID | X | | | |
| M. Jean-Michel DUCLOS | X | | | |
| M. Anthony EVIN | X | | | |
| Mme. Elodie FATIEN | X | | | |
| Mme. Anne-Cécile FIDON | | | X | |
| M. Christian GAUTIER | X | | | |
| Mme. Catherine LE HECHO | X | | | |
| M. Loïc LECLERC | X | | | |
| Mme. Léa LEGENTILHOMME | X | | | |
| Mme. Isabelle MICHAUX | X | | | |
| Mme. Danielle RETAILLEAU | X | | | |
| M. Jérôme THOMEROT | X | | | |

Membres en exercice : 18

| | |
|--------------------------------|------------------------|
| Secrétaire de séance | Mme LE HECHO Catherine |
| Date de la convocation | 25 juin 2025 |
| Heure d'ouverture de la séance | 20 h 00 |

Délibérations

| Type | N° délib | Objet | Résumé | Vote |
|-------------------|----------|--|--|------------------|
| Commande publique | 25-38 | Avenant contrat maitrise d'œuvre cantine | <p>VU la délibération n° DEL2457 en date du 17 décembre 2024, attribuant au cabinet MCM le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de la cantine ; pour un montant de 102 579.44 € HT, soit 123 095.33 € TTC.</p> <p>CONSIDERANT l'article 8 du cahier des clauses administratives particulières du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la cantine, stipulant que le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le forfait définitif est arrêté par avenant.</p> <p>CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la cantine, afin d'arrêter le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre ;</p> <p>Le montant des travaux de construction de la cantine retenu pour calculer les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 1 475 600 € H.T, ce qui porte le marché de maitrise d'œuvre est de 118 048 € H.T.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de conclure l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la cantine, fixant ainsi le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre dudit marché. | Unanimité |
| Finances | 2539 | Convention de financement opération 44 000 arbres - CCCD | <p>Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a décidé de se fixer l'objectif d'aider à la plantation de 44 000 arbres sur le territoire de la communauté de communes Châteaubriant-Derval à l'horizon 2030 et de prévoir une aide financière aux communes qui souhaitent participer à la plantation d'arbres qui concourent à la captation de CO2, à la création d'ilôts de fraîcheur, à la lutte contre les inondations et à la production d'énergies renouvelables.</p> <p>Par délibération du 10 octobre 2024, le conseil communautaire a décidé de fixer l'aide financière aux communes à un montant de 1 € par habitant avec un plafond correspondant au montant de travaux.</p> <p>C'est dans ce contexte que la commune de ROUGÉ a sollicité la communauté de communes Châteaubriant-Derval pour participer financièrement à la réalisation de plantations d'arbres. Les travaux sont estimés à 3 585.41 € HT. Le montant de l'aide attribuée par la communauté de communes est fixé à 2 152 €.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De solliciter l'aide de la communauté de communes Châteaubriant-Derval dans le cadre de l'opération « aide à la plantation de 44 000 arbres » | Unanimité |

| | | | | |
|--------------------|------|--|--|---|
| Finances | 2540 | TE44 – accord participation financière opération 146.24.004EP59 | Travaux de rénovation de réseaux de l'éclairage public : route de St Joseph, place des ajoncs et place des Genêts. Coût total HT : 83 934.78 € Participation commune : 56 360.87 € | Unanimité |
| Affaires scolaires | 2541 | Règlements intérieurs | Approbation des règlements intérieurs du périscolaire et de la cantine | Unanimité |
| Affaires scolaires | 2542 | Tarifs cantine | Augmentation 4 % tarifs périscolaires, suivant décision Communauté de communes Châteaubriant-Derval. Tarifs cantine : +0.10 € par repas, soit - Repas enfant 4.10 € - Repas adulte 6.80 € - Panier 1.00 € (enfant bénéficiant d'un PAI) - Personnel 4.10 € | |
| Personnel | 2543 | Modification convention mise à disposition personnel OGEC | Par délibération n° 2155 du 14 septembre 2021, le conseil municipal avait conclu une convention avec l'OGEC pour la mise à disposition de personnel dans le cadre de la surveillance de la pause méridienne, à raison de 1 h 40 minutes par jour d'école. Compte tenu des changements d'organisation du temps scolaire à l'école St Joseph, la surveillance de la pause méridienne est désormais limitée à 1 h 15 par jour d'école. Décision de modifier la convention avec une durée de 1 h 15 par jour d'école | Unanimité |
| Finances | 2544 | Tarifs des locations de salles 2027 | Tarifs de location des salles communales pour l'année 2027 • Herminette : + 3 % pour les tarifs commune ; + 5 % pour les tarifs hors commune • Autres salles : maintien des tarifs 2026 | Unanimité |
| Urbanisme | 2545 | Vente parcelle section M n° 199p Croix de la Main | Le Conseil Municipal APPROUVE la vente de la parcelle section M n° 199p d'environ 4 700 m ² et DECIDE de la vente aux fins d'installation d'une entreprise de TP Il DECIDE de fixer le prix de vente à 2.30 € le m ² , hors frais, et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge de l'acquéreur. | Unanimité |
| Urbanisme | 2546 | Acquisition parcelle section E n° 1 566p sécurisation rue du Moulin | Monsieur le maire expose au conseil que la parcelle cadastrée section E n° 1566p a fait l'objet d'un accord amiable avec les propriétaires dans le cadre du projet de sécurisation de la circulation piétonne le long de la rue du Moulin. Ainsi une surface d'environ 75 à 80 m ² serait acquise par la commune, pour la réalisation d'une continuité piétonne. Décision de proposer l'acquisition au prix de 20 €/m ² | Unanimité |
| Environnement | 2547 | Projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux de la Vilaine | Demande d'avis sur le projet de révision du SAGE Vilaine. Avis favorable | Favorable : 9 Défavorable : 1 Abstention : 4 |
| Intercommunalité | 2548 | Adoption d'un accord local sur la composition du conseil communautaire en vue des élections de mars 2026 | Proposition d'adoption d'un accord local sur la composition du conseil communautaire en vue des élections de mars 2026, idem 2020. | Unanimité |

Décisions prises en application du L. 2122-22 du CGCT

| | |
|------------------|--|
| DIA n° 2025-0005 | La mairie renonce à son droit de préemption pour l'immeuble 16 rue de la Gare |
| DIA n° 2025-0006 | La mairie renonce à son droit de préemption pour l'immeuble 4 rue du Sacré Coeur |

Informations diverses

- Rappel tour de France féminin le 28/07/2025
- Le prochain conseil municipal se tiendra le 09 septembre 2025, 20 h 00.

Monsieur Jean-Michel DUCLOS

